

éis Gemeng



Fluessweiler



Teleflax

Info vun "éis Gemeng Fluessweiler", erausgin vum Schäfferot
29. November 2019

www.flaxweiler.lu

2/2019
Info 88



GEMEINDERATSSITZUNG VOM 23. APRIL 2019

Einberufung am 17. April 2019, mitgestellte
Unterlagen: 120 Seiten

Anwesend: Bürgermeister: BARTHELMY Roger
Schöffen: JANS-FUSENIG Juliette, APEL Ernest
Räte: SADLER Jean-Marie, BAST Mike, SIEBENALER
Gérard, ROLLINGER Frank, DA FELICIDADE
SOUSA Jorge, HEIDERSCHIED Guy
Sekretär: SCHONS Raymond
Zahl der Zuhörer: 2

Eingangs der Sitzung legt der Gemeinderat eine
Gedenkminute für den verstorbenen Großherzog
Jean ein.

1) Einnahmeerklärungen

16 Einnahmeerklärungen betreffend den Haushalt
2018 in Höhe von insgesamt 2.193.212,18 €
(staatlich Beteiligung für das Anlegen von
Waldwegen 16.092,22 €; staatliche Beteiligung
am sozialen Wohnungsbau in Beyren 555.488,00 €;
Rückzahlung aus dem Fonds für Gemeindeausgaben
betreffend Wahlen 3.680,02 €; Kanzleitanzen
95,00 €, Rückerstattung von Mehrwertsteuer
106,09 €; Rückzahlung von der Gesundheitskasse
4.404,13 €; Gewerbesteuer 173.217,87 €; staat-
liche Zuwendung 1.394.232,62 €; diverse
Verkäufe 30,00 €; Rückzahlung von Gehältern
aus der RAGTAL 6.080,16 €; Einnahmen aus dem
Jagdsyndikat Flaxweiler 8.895,31 €; Einnahmen
aus dem Jagdsyndikat Gostingen 1.600,89 €;
Vergütung des durch die Photovoltaikanlagen
erzeugten Stromes 2.548,67 €; staatliche
Subvention für den Late Night Bus 2.609,00 €;
staatliche Subvention aus dem Klimapakt
15.450,00 €; Mieten 793,65 €; staatliche
Beteiligung an der Beleuchtung der Staatsstraßen
7888,55 €) werden vom Gemeinderat einstimmig
genehmigt.

Laut Artikel 20 des Gemeindegesetzes verlässt
Sekretär SCHONS die Sitzung.

12 Einnahmeerklärungen betreffend den Haushalt
2019 in Höhe von insgesamt 1.758.649,31 €
(Kanzleitanzen 143,50 €; Rückzahlung aus der
Gesundheitskasse 1.551,19 €; Zinsen aus einer
gerichtlichen Verfolgung von unbezahlten
Rechnungen 0,89 €; diverse Einnahmen 146,49 €;

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 AVRIL 2019

Convocation le 17 avril 2019, documents fournis:
120 pages

Présents: Bourgmestre BARTHELMY Roger
Echevins: JANS-FUSENIG Juliette, APEL Ernest
Conseillers: SADLER Jean-Marie, BAST Mike,
SIEBENALER Gérard, ROLLINGER Frank, DA
FELICIDADE SOUSA Jorge, HEIDERSCHIED Guy
Secrétaire: SCHONS Raymond
Nombre d'auditeurs: 2

Au début de la séance, le conseil communal respecte
une minute de silence pour le regretté Grand-Duc
Jean.

1) Déclarations de recette

16 déclarations de recette concernant l'exercice
2018 d'un montant total de € 2.193.212,18 (sub-
vention de l'Etat pour l'aménagement des che-
mins forestiers € 16.092,22; subvention de l'Etat
pour les travaux d'investissements dans les loge-
ments sociaux à Beyren € 555.488,00; rembourse-
ments du fonds pour dépenses communales
pour élections et référendum € 3.680,02; taxes de
chancellerie: actes d'état civil € 95,00; TVA rem-
boursée par l'administration de l'Enregistrement
et des Domaines € 106,09; remboursement des
indemnités pécuniaires de maladie par la mutua-
lité des employeurs € 4.404,13; impôt commercial
€ 173.217,87; recettes du fonds de dotation glo-
bale des communes € 1.394.232,62; ventes
diverses € 30,00; remboursement salaires Ragtal
€ 6.080,16; location de la pêche et de la
chasse/syndicat de de chasse Flaxweiler €
8.895,31, syndicat de chasse Gostingen €
1.600,89; production d'énergies photovoltaïques
€ 2.548,67; subvention de l'Etat pour le Late Night
Bus € 2.609,00; recette du pacte climat €
15.450,00; Loyers € 793,65; participation par
l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale €
7.888,55) sont approuvés unanimement par le
conseil communal.

Conformément à l'article 20 de la loi communale,
le secrétaire SCHONS quitte la séance.

12 déclarations de recette concernant l'exercice
2019 d'un montant total de € 1.758.649,31 (taxes
de chancellerie €143,50; remboursement des

Kanzleitanlagen aus dem technischen Dienst 12,50 €; Gewerbesteuer 35.000,00 €; staatliche Zuwendung 1.642.312,00 €; diverse Verkäufe 5632,39 €; Holzverkauf 67.391,54 €; Vergütung des durch die Photovoltaikanlagen erzeugten Stromes 1.468,76 €; Einnahmen aus dem Recycling/Liebaert 132,00 €; Mieten aus dem Sozialen Wohnungsbau 4.858,05 €) werden vom Gemeinderat einstimmig genehmigt.

Laut Art. 20 des Gemeindegesetzes nimmt Bürgermeister BARTHELMY nicht an der Abstimmung teil)

2) Allgemeiner Bebauungsplan (PAG): Anpassung des schriftlichen Teils (partie écrite)

Nachdem die Anpassungen öffentlich publiziert wurden, kommt es nun zum 2. Votum durch den Gemeinderat.

Die Gemeinde Flaxweiler beabsichtigt, verschiedene Artikel der partie écrite ihres Flächennutzungsplans (PAG) zu ändern.

Die Teiländerung betrifft die Präzisierung und Ergänzung verschiedener Vorschriften bezüglich eines logement intégré innerhalb der zones d'habitation, der Dacheindeckung, der Errichtung von Carports, constructions groupées, usw...

Darüber hinaus soll der Teil "Règlement sur les bâtisses" chapitre 4 im PAG en vigueur aufgehoben werden und eine getrennte Prozedur im Gemeinderat als neues "Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites (RBVS)" verabschiedet werden. Dieses RBVS wird derzeit auf der Basis der RBVS-type, erstellt vom Innenministerium 2018, ausgearbeitet.

Ziel der vorliegenden punktuellen Änderung der partie écrite des PAG ist es, den aktuellen Belangen in Bezug auf die städtebauliche Entwicklung und der Stärkung der bestehenden Siedlungsstrukturen Rechnung zu tragen.

Die Anpassungen werden angenommen.

(einstimmig)

3) Genehmigung betr. Baulandeinteilung im Ort „rue Berg“ in Flaxweiler (Kons. HIENCKES und ZEIMET).

Die Baulandeinteilung wird einstimmig vom Gemeinderat gutgeheißen.

Laut Art. 20 des Gemeindegesetzes nimmt Rat SADLER nicht an der Abstimmung teil.

indemnités pécuniaires de maladie par la caisse nationale de santé € 1.551,19; intérêts légaux dus € 0,89; recettes diverses € 146,49; taxes de chancellerie €12,50; impôt commercial € 35.000,00; recettes du fonds de dotation globale des communes € 1.642.312,00; ventes diverses € 5.632,39; vente de bois € 67.391,54; production d'énergies photovoltaïques € 1.468,76; taxes de raccordement ordures € 132,00; loyers € 4.858,05) sont approuvées à l'unanimité. Conformément à l'article 20 de la loi communale, le bourgmestre BARTHELMY ne participe pas au vote.

2) Plan d'aménagement général (PAG): adaptation de la partie écrite

Après que les adaptations aient été publiées, le conseil communal procède à un deuxième vote.

La commune de Flaxweiler a l'intention de modifier divers articles de la partie écrite de son plan d'aménagement du territoire (PAG).

L'amendement partiel concerne la clarification et l'achèvement de diverses règles relatives à un logement intégré dans les zones d'habitation, la couverture de toiture, la construction de carports, les constructions groupées, etc ...

En outre, la section "Règlement sur les bâtisses" chapitre 4 du PAG en vigueur doit être abrogée et une procédure distincte à adopter au conseil communal en tant que nouveau règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites (RBVS) sera approuvé. Ce nouveau RBVS est en cours d'élaboration sur la base du RBVS-type créé par le ministère de l'Intérieur en 2018.

Ce changement de la partie écrite du PAG a pour objectif de prendre en compte les préoccupations actuelles en matière de développement urbain et le renforcement des structures d'habitation existantes.

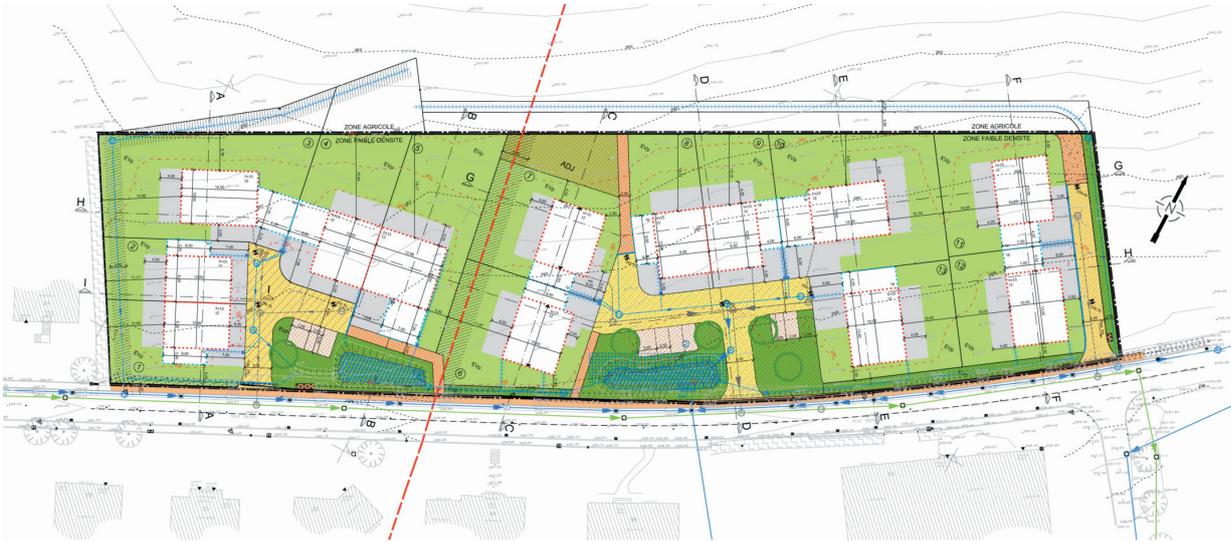
Les adaptations sont approuvées.

(à l'unanimité)

3) Autorisation d'un plan d'aménagement particulier dans la "rue Berg" à Flaxweiler (consorts HIENCKES et ZEIMET).

Le morcellement des terrains à bâtir est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Conformément à l'article 20 de la loi communale, le conseiller SADLER ne participe pas au vote.



4) Revision des PAG: Genehmigung von Kostenanschlägen im Zusammenhang mit der Planung eines neuen Kultur- und Einsatzzentrums zwischen Ober- und Niederdonven sowie eines Freizeitareals in Beyren.

Betreffend das Freizeitareal in Beyren wird eine avifaunistische Nacherfassung betreffend den Rotmilan durchgeführt; Kostenpunkt 2.054,40 €. In Zusammenarbeit mit der Jugend-, Sport-, und Freizeitkommission ist eine Umgestaltung des bestehenden Fussballplatzes geplant. Neben einem deutlich kleineren Fussballfeld sollen zusätzlich u.a. ein Beachvolleyballplatz angelegt werden, um das Freizeitangebot für unsere Jugend zu erweitern.

Seitens des Umweltministeriums ist eine Standortanalyse betreffend den Neubau eines Kultur- und Einsatzzentrums zwischen Ober- und Niederdonven erforderlich. Der Kostenvoranschlag betreffend die Machbarkeitsstudie beläuft sich auf 1.979,22 €.

(einstimmig)

5) Genehmigung eines Kostenantrages betr. Anlegen eines Spielplatzes in Flaxweiler

Die Erneuerung des Spielplatzes in Flaxweiler wird mit 60.294,78 € zu Buche schlagen.

(einstimmig)

4) Révision du PAG: approbation des estimations des coûts liées à la planification d'un nouveau centre culturel et d'intervention entre Ober- et Niederdonven ainsi qu'une zone de loisirs à Beyren.

En ce qui concerne la zone de loisirs de Beyren, une étude avifauniste concernant le milan royal est effectuée. Coût 2.054,40 €. En coopération avec la Commission de la jeunesse, des sports et des loisirs, il est prévu de créer e.a. un terrain de beach volley et un petit terrain de football.

Le ministère de l'Environnement souhaite une analyse du site prévu pour la construction du nouveau centre culturel et d'intervention entre Ober- et Niederdonven. Le devis concernant la faisabilité s'élève à € 1.979,22.

(à l'unanimité)

5) Approbation d'un devis estimatif pour la création d'une aire de jeux à Flaxweiler

La rénovation de l'aire de jeux à Flaxweiler est estimée à € 60 294,78.

(à l'unanimité)



6) Einführung des Rufbus-Systems

Der Gemeinderat beschließt die Einführung des Rufbus-Systems in der Gemeinde Flaxweiler. Der Rufbus, welcher ein Elektrofahrzeug mit 8 + 1 Sitzplätzen ist und mit einer Rampe für Rollstühle ausgestattet ist, wird von montags bis freitags von 8.30 – 17.30 Uhr fahren. Der Service kostet die Gemeinde 370,80 € zuzüglich 3 % Mehrwertsteuer pro Tag.

(einstimmig)

(siehe beiliegenden Flyer)

7) Genehmigung von Zusatzkrediten für das Schulsyndikat Billek

Da seitens des Architektenbüros ein Teil der Kosten, betreffend die Renovierung der Schule in Dreibern im Kostenvoranschlag vergessen wurde, muss ein Zusatzkredit gestimmt werden. Für die Gemeinde Flaxweiler bedeutet dies Mehrausgaben in Höhe von 416.200 €.

Da jedoch die Einnahmen aus der Gewerbesteuer sowie der staatlichen Zuwendung höher ausgefallen sind als erwartet können die Ausgaben, ohne Zusatzanleihe kompensiert werden.

6) Introduction du système "Rufbus"

Le conseil communal décide d'introduire le système navette sur demande à Flaxweiler. Le bus, qui est un véhicule électrique avec 8 + 1 places et équipé d'une rampe pour fauteuils roulants, circulera du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Le service coûte 370,80 € plus 3% de TVA à la commune par jour.

(à l'unanimité)

(voir dépliant ci-joint)

7) Approbation de crédits supplémentaires pour le syndicat scolaire Billek

De la part du bureau d'architecte, une partie du coût de la rénovation de l'école de Dreibern a été oubliée dans le devis. Un crédit supplémentaire doit être voté pour couvrir les coûts. Pour la commune de Flaxweiler, cela représente un dépassement de crédit d'un montant de € 416.200 euros. Toutefois, les recettes provenant de l'impôt commercial et de la subvention de l'État étant plus élevées que prévu, les dépenses peuvent être compensées sans emprunt.

6

Seitens des Ministeriums wurde das Syndikat Billek mit einer Subvention bedacht für die energetische Sanierung des Schulgebäudes.

Es wird beschlossen diese Einnahme nicht zu budgetisieren und das Geld zu nutzen für sicherheitstechnische Maßnahmen im Schwimmbad sowie für die Anschaffung von didaktischem Material. Somit müssen auch hier keine Zusatzkredite gestimmt werden.

(einstimmig)

8) Schaffung eines Postens in der Laufbahn C des administrativen Beamten

Die Schaffung eines Postens in der Laufbahn C des administrativen Beamten wird vom Gemeinderat genehmigt.

(8 Ja-Stimmen, 1 Nein-Stimme (Rat SADLER))

9) Einführung einer Sonderzulage im Kollektivvertrag der Gemeindearbeiter

Eine Sonderzulage im Kollektivvertrag der Gemeindearbeiter von 20 Punkten wird dem Arbeiter bewilligt welcher einen neuen Mitarbeiter in die Arbeitsorganisation und die Arbeitsaufteilung einweist. Besagte Sonderzulage wird maximal während achzehn Monaten gezahlt.

(einstimmig)

10) Anpassung des Kollektivvertrages der Gemeindearbeiter

Die Anpassung vom 12. Dezember 2018, ausgehandelt zwischen den Gewerkschaften und der Regierung, wird vom Gemeinderat für die Arbeiter der Gemeinde Flaxweiler genehmigt.

Der dritte Absatz von Paragraph 1 des Artikels 10 wird gestrichen.

Besagter Abschnitt lautet: "En cas d'établissement d'un plan d'organisation du travail et pour une période de référence ayant une durée entre plus d'un mois et deux mois, un congé supplémentaire d'un jour et demi par an est dû au salarié effectivement concerné par le plan d'organisation du travail."

Eine einmalige Sonderprämie vorgesehen im Artikel 74-1 wird den Arbeitern mit dem Gehalt des Monats Juli 2019 ausbezahlt. Besagte Prämie beläuft sich auf 1% des Jahresgehalts von 2017.

(einstimmig)

Le syndicat Billek a reçu une subvention pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'école de la part du ministère.

Il est décidé de ne pas budgetiser ces recettes et d'utiliser ces fonds pour des mesures de sécurité dans la piscine et pour l'acquisition de matériel didactique. Ainsi, aucun autre prêt ne doit être voté.

(à l'unanimité)

8) Création d'un poste dans la carrière C du fonctionnaire administratif

La création d'un poste dans la carrière C du fonctionnaire administratif est approuvée par le conseil communal.

(8 x Oui, 1 x Non (conseiller SADLER))

9) Introduction d'une allocation spéciale dans la convention collective des salariés communaux

Le conseil communal décide d'introduire au contrat collectif des salariés une prime spéciale mensuelle de 20 points à attribuer pour une durée maximale de dix-huit mois au salarié qui initiera à la tâche un nouveau salarié chargé de l'organisation du travail et de la répartition des salariés.

(à l'unanimité)

10) Adaptation de la convention collective des salariés communaux

L'accord entre les syndicats et le gouvernement, négocié le 12 décembre 2018, est approuvé par le conseil communal et est applicable aux salariés de la commune de Flaxweiler.

Le troisième alinéa du paragraphe 1 de l'article 10 est biffé.

"En cas d'établissement d'un plan d'organisation du travail et pour une période de référence ayant une durée entre plus d'un mois et deux mois, un congé supplémentaire d'un jour et demi par an est dû au salarié effectivement concerné par le plan d'organisation du travail."

Une prime unique prévue à l'article 74-1 sera versée aux salariés avec le salaire du mois de juillet 2019. Cette prime s'élève à 1% du salaire annuel de 2017.

(à l'unanimité)

11) Gemeindebeteiligung am Kochkurs „Antigaspi“ organisiert durch die Umweltkommission

Der Gemeinderat beschließt die Entschädigung für den Koch, welcher den Kurs leitete, in Höhe von 250 € zu übernehmen.

(einstimmig)

12) Erlaubnis an das Schöffengericht gegen ein Gerichtsurteil Berufung einzulegen.

Der Gemeinderat erlaubt dem Schöffengericht gegen ein Gerichtsurteil betreffend eine Baulandeinteilung in Gostingen Berufung einzulegen.

(8 Ja-Stimmen, 1 Nein-Stimme (Rat SADLER))

13) Gutachten über die Absicht des Kulturministeriums das Gehöft gelegen 16, rue du Relais in Gostingen auf die Supplementarliste der nationalen Monumente einzutragen.

Das Gutachten, welches auf Anfrage der Eigentümer des Gehöfts erstellt wurde, wird vom Gemeinderat gutgeheißen.

(einstimmig)

14) Abänderung eines Reglementes über Feld- und Waldwege.

Die Abänderung wird gutgeheißen. Besagte Abänderung sieht vor, dass der Bürgermeister einen Zeitraum festlegen kann in dem Eigentümer von Bäumen und Hecken, welche auf öffentliche Wege ragen, besagte Pflanzen zurückscheiden müssen. Geschieht dies nicht, wird die Gemeinde die Arbeiten ausführen lassen und dies auf Kosten des Eigentümers.

(8 Ja Stimmen, 1 Enthaltung (Rat SADLER))

15) Anpassung des allgemeinen Verkehrsreglementes der Gemeinde

Verschiedene Anpassungen für die „rue Héicht“ und die „rue Principale“ in Flaxweiler sowie die „rue Mechtem“ in Oberdonven werden vom Gemeinderat gutgeheißen.

(einstimmig)

11) Participation de la commune au cours de cuisine "Antigaspi" organisé par la Commission de l'environnement

Le conseil communal décide de participer au cours à hauteur de l'indemnité de 250 € pour le cuisinier qui a dirigé le cours.

(à l'unanimité)

12) Autorisation au conseil de faire appel contre une décision de justice.

Le conseil communal autorise le recours du collège contre une décision de justice concernant un morcellement d'un terrain à bâtir à Gostingen.

(8 x oui, 1 x non (conseiller SADLER))

13) Avis sur l'intention du ministère de la Culture d'inscrire sur la liste supplémentaire des monuments nationaux la ferme située 16, rue du Relais à Gostingen.

Le classement proposé sur demande du propriétaire de la ferme est approuvé par le conseil communal.

(à l'unanimité)

14) Modification du règlement concernant les chemins ruraux et forestiers

La modification est acceptée par le conseil communal. Ledit amendement stipule que le bourgmestre peut fixer une période pendant laquelle les propriétaires d'arbres et de haies en saillie sur des voies publiques, doivent couper ces plantes. A défaut, la commune fera exécuter les travaux aux frais du propriétaire.

8 x oui, 1 abstention (conseiller SADLER))

15) Adaptation du règlement général de circulation de la commune

Différentes adaptations concernant la "rue Héicht" et la "rue Principale" à Flaxweiler, ainsi que la "rue Mechtem" à Oberdonven sont approuvées par le conseil communal.

(à l'unanimité)

16) Mitteilung des genehmigten Budgets 2019

Laut Artikel 124 des Gemeindegesetzes vom 13. Dezember 1988 muss das Schöffenkollegium den Gemeinderat über das Prüfungsergebnis des Innenministeriums betreffend den Gemeindehaushalt in Kenntnis setzen. Es wird festgestellt, dass das Innenministerium keine Einwände formuliert hat.

17) Mitteilungen und Diskussionen

- Bürgermeister BARTHELMY informiert, dass am 13 Juni 2019 der Bürgermeistertag in Mondorf stattfinden wird.

- Die Genehmigungen für die Amenagierung der „rue Be'ner“ in Oberdonven sind im Gemeindesekretariat eingegangen. Im Rahmen dieser Baustelle muss nun nochmals bei der Straßenbau-Verwaltung nachgefragt werden ob diese gewillt ist die Kreuzung rue de la Moselle/rue Be'ner zu erneuern.

- Die Firma Soler wird die Besitzer von Grundstücken welche für das Errichten von Windkraftträdern geeignet sind, in den nächsten Wochen kontaktieren.

- Schöffe APEL berichte aus dem Syndikat SIDERE. Es kam zu einer Versammlung mit der Landwirtschaftskammer bei welcher eine Konvention betreffend die Trinkwasserschutzzone „Doutbësch“ in Beyren unterschrieben wurde.

- Rat SIEBENALER berichtet, dass die geplante Gedenkstätte für das 1941 abgestürzte RAF-Flugzeug eventuell als Leader-Projekt unterstützt werden kann. Die Genehmigung des Umweltministeriums muss allerdings vorliegen.

- Schöffe APEL bemängelt, dass verschiedene Bürger aus anderen Gemeinden enorme Quantitäten Rest-Wertstoffe im Recyclingcenter anliefern während die Gemeinde Flaxweiler ihren Einwohnern dies verbietet. Rat BAST erwähnt, dass maximal 1 m³ pro Anlieferung/Tag erlaubt ist.

- Schöffe JANS-FUSENIG erklärt, dass ein Schreinerbetrieb beauftragt sei mit dem Umbau der Säle für die Kindertagesstätte in Niederdonven. Die Firma Luxcontrol übernimmt den sicherheitstechnischen Teil der Arbeiten.

16) Communication du budget approuvé pour 2019

Selon l'article 124 de la loi communale du 13 décembre 1988, le collège échevinal doit informer le conseil communal du contrôle du budget par le ministère de l'Intérieur. Il est à noter que le ministère de l'Intérieur n'a effectué aucune rectification.

17) Communications et discussions

- Le bourgmestre BARTHELMY annonce que la journée des bourgmestres aura lieu à Mondorf le 13 juin 2019.

- Les autorisations nécessaires pour le renouvellement de la „rue Be'ner“ à Oberdonven sont parvenues au secrétariat. Dans le cadre de ce chantier la commune doit redemander à l'administration des Ponts et Chaussées si elle est disposée à renouveler le croisement rue de la Moselle/rue Be'ner.

- La firme Soler contactera dans les semaines prochaines les propriétaires des parcelles qui sont particulièrement intéressantes pour l'installation d'éoliennes.

- L'échevin APEL fait le rapport sur le syndicat SIDERE. Une convention a été signée avec la chambre d'agriculture dans le cadre de la création de la zone de protection d'eau „Doutbësch“ à Beyren.

- Le conseiller SIEBENALER explique que le mémorial prévu pour l'avion de la RAF qui s'est écrasé en 1941 pourrait éventuellement être soutenu en tant que projet Leader. Cependant, l'approbation du ministère de l'Environnement doit être accordée.

- L'échevin APEL se plaint que les citoyens d'autres communes déposent d'énormes quantités de déchets au centre de recyclage, alors que la commune de Flaxweiler interdit ceci à ses habitants. Le conseiller BAST indique qu'un maximum de 1 m³ par livraison/jour est autorisé.

- L'échevin JANS-FUSENIG explique qu'un atelier de menuiserie a été chargé pour aménager les locaux de la crèche de Niederdonven. Luxcontrol prend en charge la partie des travaux liée à la sécurité.

2 Gruppen sind in der neuen Tagesstätte geplant: Kinder von 3 Monate – 2 Jahre sowie von 2 Jahre - 3 Jahre. Die beigeordnete Direktionsbeauftragte der Maison Relais wird Leiter der Tagesstätte. Kinder aus den Gemeinden Wormeldingen und Flaxweiler haben Priorität. Darüber hinaus wird allein erziehenden Personen Vorzug gewährt.

- Rat BAST erklärt, dass sich 88 Personen aus der Gemeinde an der Fréijoersbotz beteiligt haben, dies entspricht ungefähr 15% der Bevölkerung. Während der Aktion wurden 520 Kilo Abfall eingesammelt.

- Rat DA FELICIDADE SOUSA beschwert sich, dass in der „rue Langheck“ in Beyren Hecken und Sträucher von Privatgrundstücken auf den Bürgersteig überragen. Er berichtet auch aus der Integrationskommission und aus dem Informatiksyndikat SIGI.

- Rat SADLER will wissen wie weit die Arbeiten an der Revision des PAG fortgeschritten sind. Bürgermeister BARTHELMY antwortet, dass wenn das Büro welches mit den Arbeiten beauftragt ist in den letzten Jahren in dem Tempo gearbeitet hätte wie sie es zurzeit tun dann wären die Arbeiten bereits abgeschlossen. Bis zum Stichtag 1. November sollen die Arbeiten abgeschlossen sein.

- Rat SADLER verlässt die Sitzung.

Da sich mehr Kandidaten gemeldet haben für einen Studentenjob als Plätze frei sind, lost der Gemeinderat die Kandidaten aus, welche in den Sommerferien beschäftigt werden.

2 nouveaux groupes sont prévus dans la nouvelle crèche: enfants de 3 mois à 2 ans et de 2 ans à 3 ans. La chargée de direction adjointe de la Maison Relais gèrera la crèche. Les enfants des communes de Wormeldange et Flaxweiler ont la priorité. De plus, les parents monoparentaux ont également une priorité.

- Le conseiller BAST déclare que 88 habitants de la commune ont participé à la “Fréijoersbotz”, ce qui représente environ 15% de la population. Au cours de l'action, 520 kilos de déchets ont été collectés.

- Le conseiller DA FELICIDADE SOUSA se plaint que des haies et des buissons de parcelles privées font saillie sur le trottoir dans “rue Langheck” à Beyren. Il fait également le rapport de la commission d'intégration et du syndicat d'informatique SIGI.

- Le conseiller SADLER souhaite savoir à quel stade se trouvent les préparations concernant la révision du PAG. Le bourgmestre BARTHELMY répond que si le bureau responsable du travail avait suivi le rythme de ces dernières années, le travail serait achevé. Les travaux devraient être terminés au plus tard le 1er novembre.

- Le conseiller SADLER quitte la séance.

Etant donné que le nombre d'étudiants dépasse le nombre de jobs offerts durant les vacances scolaires, le conseil procède au tirage au sort parmi les candidats.

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 23 avril 2019, portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Flaxweiler, au lieu-dit « rue Berg » a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 17 septembre 2019, réf. 18451/97C.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le plan d'aménagement particulier est à la disposition du public à la maison communale où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 23 avril 2019, portant adoption du projet de modification de la partie écrite du plan d'aménagement général de la commune de Flaxweiler a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 12 septembre 2019, réf. : 97C/007/2019.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le plan d'aménagement particulier est à la disposition du public à la maison communale où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente dans les trois mois qui suivent la présente publication

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du conseil communal du 23 avril 2019 le règlement sur les chemins ruraux et forestiers a été modifié.

Connaissance et copie du présent règlement peuvent être prises au secrétariat de la commune.

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du conseil communal du 18 juin 2019 le règlement communal sur les bâtisses a été modifié.

Connaissance et copie du présent règlement peuvent être prises au secrétariat de la commune.

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 12 juillet 2019, portant modification d'un plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Gostingen, au lieu-dit « Am Riedgen », modification appelée « Gostingen 34, 36 et 38 rue Buurg » a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 7 octobre 2019, réf. 18598/97C.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le plan d'aménagement particulier est à la disposition du public à la maison communale où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente dans les trois mois qui suivent la présente publication.

Connaissance et copie du présent règlement peuvent être prises au secrétariat de la commune.

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 12 juillet 2019, adaptant le tarif pour le service « repas sur roues », a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 30 juillet 2019.

Connaissance et copie du présent règlement peuvent être prises au secrétariat de la commune.

GEMEINDERATSSITZUNG VOM 18. Juni 2019

Einberufung am 12. Juni 2019, mitgestellte
Unterlagen: 121 Seiten

Anwesend: Bürgermeister: BARTHELMY Roger
Schöffen: JANS-FUSENIG Juliette, APEL Ernest
Räte: SADLER Jean-Marie, BAST Mike, SIEBENALER
Gérard, ROLLINGER Frank, DA FELICIDADE
SOUSA Jorge, HEIDERSCHIED Guy
Sekretär: SCHONS Raymond
Zahl der Zuhörer: 1

Unter Ausschluss der Öffentlichkeit

1) Provisorische Ernennung eines Einnehmers

Herr Luc GITZINGER aus Niederdonven wird pro-
visorisch einstimmig auf den Posten des
Gemeindeeinnehmers genannt. Der Einnehmer
aus Betzdorf wird als Praktikumsleiter ernannt.

2) Provisorische Ernennung eines techni- schen Angestellten in der Laufbahn B1

Herr Jängi LAROSCH wird einstimmig auf den
Posten des technischen Beamten ernannt.

Anschliessend in öffentlicher Sitzung

3) Einnahmerückständeverzeichnis 2018

Der Restantenetat des Geschäftsjahres 2018 wird
genehmigt.

Das Einnahmen-Rückständeverzeichnis schliesst
am 30. April 2019 mit einem Betrag von 16.519,79
€ ab. Für 703,33 € wird Entlastung gewährt, so
dass ein Restantenetat von 15.816,46 zurückbe-
halten wird; da in der Zwischenzeit ausstehende
Beträge in Höhe von 1.548,27 € bezahlt sind, blei-
ben 14.268,19 € einzutreiben.

(einstimmig)

4) Einnahmeerklärungen

15 Einnahmeerklärungen betreffend den Haushalt
2019 in Höhe von insgesamt 940.960,74 € (staat-
liche Beteiligung an den Sozialwohnungen in
Beyren 57.734,00 €; Kanzleitaxen für
Studiengebühren betreffend einen
Teilbebauungsplan in Gostingen (CAPALUX)
1.648,13 €; diverse Einnahmen 2.076,16 €;
Kanzleitaxen aus dem technischen Dienst 10,00 €;

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 JUIN 2019

Convocation le 12 juin 2019, documents fournis:
121 pages

Présents: Bourgmestre BARTHELMY Roger
Echevins: JANS-FUSENIG Juliette, APEL Ernest
Conseillers: SADLER Jean-Marie, BAST Mike,
SIEBENALER Gérard, ROLLINGER Frank, DA
FELICIDADE SOUSA Jorge, HEIDERSCHIED Guy
Secrétaire: SCHONS Raymond
Nombre d'auditeurs: 1

à huis clos

1) Nomination provisoire d'un receveur

Monsieur Luc GITZINGER de Niederdonven est
nommé provisoirement à l'unanimité des voix au
poste de receveur communal. Le receveur de
Betzdorf est nommé patron de stage.

2) Nomination provisoire d'un employé com- munal pour le service technique dans la car- rière B1

Monsieur Jängi LAROSCH est nommé unanime-
ment au poste vacant au service technique.

ensuite en séance publique

3) Etat des restants 2018

L'état des restants pour l'année 2018 est approuvé
par le conseil communal. L'état des restants est
clôturé au 30 avril 2019 avec un montant de €
16.519,79. Une décharge pour un montant de €
703,33 est accordée et la somme de € 15.816,46
est retenue. Des factures au montant de €
1.548,27 ont été payées entretemps. € 14.268,19
restent à recouvrer.

(à l'unanimité)

4) Déclarations de recette

15 déclarations de recette concernant l'exercice
2019 d'un montant total de € 940.960,74 (subven-
tion de l'Etat pour les travaux d'investissements
dans les logements sociaux à Beyren €
57.734,00; taxes de chancellerie concernant des
frais d'étude d'un plan d'aménagement particulier
à Gostingen (CAPALUX) € 1.648,13; recettes
diverses € 2.076,16; taxes de chancellerie du servi-
ce technique € 10,00; impôt commercial € 35.000;

Gewerbesteuer 35.000,00 €; staatliche Zuwendung 821.156,00 €; Holzverkauf 1.443,76 €; Einnahmen aus dem Jagdsyndikat Niederdonven 1.611,20 €; Vergütung des durch die Photovoltaikanlagen erzeugten Stromes 408,51 €; Mieten ausbezahlt durch die Staatskasse 1.600,00 €; Mieten aus dem sozialen Wohnungsbau 4.131,98 €; Miete 62,00 €; vom technischen Dienst ausgeführte Arbeiten 660,44 €) werden vom Gemeinderat genehmigt.

(einstimmig)

5) Subsidien 2018/2019 / Subsidies 2018/2019

Für das Jahr 2018/2019 werden Subsidien wie folgt ausbezahlt:

Pour 2018/2019 les montants suivants seront payés:

- | | | |
|--|-----------------------------------|-------------------------|
| - Gesangsvereine: | Flaxweiler: 1000,00 € | Gostingen: 800,00 € |
| Chorales: | Niederdonven: 1000,00 € | |
| - Musikgesellschaften: | Gostingen-Beyren: 6425,00 € | Niederdonven: 6210,00 € |
| Fanfares: | | |
| - Gaard an Heem: | Flaxweiler: 200,00 € | Niederdonven: 200,00 € |
| Coin de Terre et du Foyer: | Gostingen: 200,00 € | |
| - Tischtennisvereine: | DT Gemeng Fluessweiler: 7750,00 € | |
| Clubs de Tennis de table: | DT Oberdonven: 5125,00 € | |
| - Jugendvereine: | Gostingen: 670,00 € | Oberdonven: 200,00 € |
| Clubs des Jeunes: | Niederdonven: 200,00 € | Flaxweiler: 200,00 € |
| - Amicale der Feuerwehren: | Beyren: 200,00 € | Niederdonven: 200,00 € |
| Amicale des pompiers: | Gostingen: 200,00 € | Oberdonven: 200,00 € |
| - Vereinsentente: | Beyren: 275,00 € | Niederdonven: 375,00 € |
| Entente des sociétés: | Flaxweiler: 235,00 € | Oberdonven: 325,00 € |
| | Gostingen: 375,00 € | |
| - Muselfrënn Oberdonven: | 200,00 € | |
| - Spuerveräin Eenegkeet Uewerdonwen: | 200,00 € | |
| - Frënn vun der Donwer Geschicht: | 200,00 € | |
| - Elternvereinigung Billek: | 200,00 € | |
| - Club Liewensfrou: | 710,00 € | |
| - Spillkëscht Dumbo: | 390,00 € | |
| - Verdienstvolle Sportler: (7 x Nationalmannschaft, 3 Landesmeister + 2 Mannschaften + 1 Bronzemedaille bei dem Special Olympics): | 1075,00 € | |
| Mérite sportif: (7 x équipe nationale, 3 champions nationaux + 2 équipes + 1 médaille de bronze au Special Olympics) | | |
| - Musikschule: (54 Schüler): | 11.090,00 € | |
| Ecole de musique: (54 élèves) | | |
| - Universitätsstudenten (73): | 10.220,00 € | |
| Universitaires: | | |
| - Schüler und Studenten (138): | 18.005,00 € | |
| Élèves et étudiants: | | |
| - Verschiedene Vereinigungen: | 885,00 € | |
| Associations diverses | | |

TOTAL: 75.740,- €

- Unterstützt werden ausserdem das Schulsparen und die Ausgaben für die Reinigungsarbeiten des Festsaaes in Oberdonven
- Sont également subsidiés: l'épargne scolaire et le nettoyage du centre culturel à Oberdonven

(einstimmig / à l'unanimité)

dotation de l'Etat € 821.156,00; vente de bois € 1.443,76; recette en provenance du syndicat de chasse Niederdonven € 1.611,20; production d'énergies phovoltaïques € 408,51, loyers payés par la trésorerie de l'état € 1.600; loyers des logements sociaux € 4.131,98; loyers € 62,00; travaux effectués par le service technique € 660,44) sont approuvées par le conseil communal.

(à l'unanimité)

6) Immobilientransaktion in Gostingen (IMBALUX)

Die Gesellschaft IMBALUX s.à.r.l. tritt 1 Parzelle gelegen in der „rue Buurg“ mit einer Gesamtgrösse von 0,35 Ar und eine Parzelle von 1,47 Ar gelegen in der „Burgaass“ in Gostingen gratis an die Gemeinde ab. Besagte Parzellen sind Teile der Bürgersteig- resp. der Strassenanlage.

(einstimmig)

7) Abänderung des Bautenreglementes

Der Artikel „3.30 Enseignes“ des Bautenreglementes wird durch den neuen Artikel „Supports publicitaires“ ersetzt, welcher die Prinzipien festlegt wo Reklametafeln und Leuchtreklamen angebracht werden dürfen.

Die Umänderung wird vom Gemeinderat genehmigt.

(einstimmig)

6) Transaction immobilière à Gostingen (IMBALUX)

La société IMBALUX cède gratuitement à la commune 2 parcelles situées l'une dans la "rue Buurg" avec une surface de 0,35 ares et l'autre située dans la "Burgaass" à Gostingen avec une surface de 1,47 ares. Les parcelles font parties des usoirs publics.

(à l'unanimité)

7) Modification du règlement des bâtisses

L'article "3.30 Enseignes" du règlement des bâtisses est remplacé par l'article "Supports publicitaires" qui définit où des enseignes ainsi que des enseignes lumineuses" peuvent être apposées.

Le conseil communal approuve la modification.

(à l'unanimité)

Article 3.30 Supports publicitaires

a) Principe

Les supports publicitaires ne sont autorisés que sur les terrains bâtis affectés principalement au commerce, à l'industrie, à l'artisanat ainsi qu'aux services et administrations.

b) Installations

Dans les zones d'habitation et les zones mixtes telles que définies par le plan d'aménagement général (dénommé ci-après le « PAG »), les installations de supports publicitaires sont autorisées, si elles :

- » se trouvent sur le terrain même de la construction ou sont adossées à la construction à laquelle elles se rapportent,
- » se trouvent à au moins 2,00 m en retrait par rapport à la bordure de la voie carrossable sauf si la distance entre la construction et la voie carrossable ne le permet pas,
- » ne dépassent pas la hauteur à la corniche ou à l'acrotère,
- » ne présentent aucune face supérieure à 3,00 m².

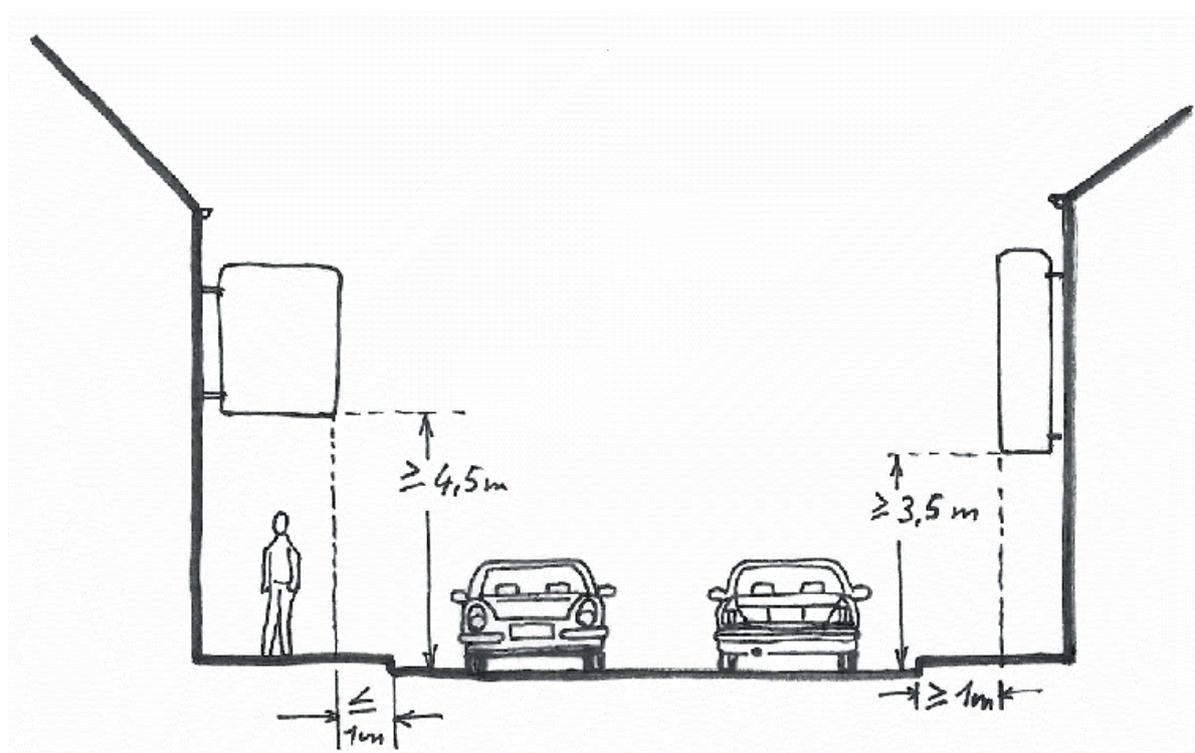
La publicité, lumineuse ou non, fixée à plat ou en saillie, ne peut être posée que sur la façade principale de l'immeuble occupé par l'entreprise concernée ou ayant un rapport direct avec l'objet publicitaire. Il ne peut y être fixé qu'une seule publicité pour le même objet.

Quant à la publicité posée en saillie, celle-ci doit être inférieure à 1,2 m par rapport au nu de la façade, ne pas dépasser le bord supérieur ni présenter aucune face excédant 1,0 m².

Les supports publicitaires qui ne respectent pas la distance prévue au 2^e tiret du premier paragraphe ci-dessus sont autorisés s'ils respectent les conditions suivantes :

- » elles doivent se trouver à une hauteur minimale de 3,50 m par rapport au sol s'ils empiètent entièrement ou partiellement sur le domaine public,
- » en cas d'empiètement sur le domaine public à moins de 1.00 m d'une voie carrossable, ils doivent se trouver à une hauteur minimale de 4,50 m par rapport au sol.

Figure 1 Installation des supports publicitaires



c) Configuration

Les supports publicitaires permanents et temporaires ne doivent pas nuire à l'habitabilité des lieux, notamment par la luminosité ou le bruit qu'ils génèrent.

Les supports publicitaires ainsi que leurs abords doivent :

- » être régulièrement entretenus,
- » être installés et fixés de façon à ne porter aucune atteinte à la sécurité des usagers du domaine public et de ses abords.

Les supports publicitaires ne doivent pas :

- » nuire à la visibilité de l'ensemble des usagers de la voirie,
- » nuire à la visibilité ou à l'efficacité de la signalisation routière réglementaire et des plaques de noms de rues,
- » masquer totalement ou partiellement une ouverture de façade,
- » être apposés ou projetés sur une ouverture de façade, à l'exception des vitrines de rez-de-chaussée destinées aux activités commerciales et de services, qui peuvent être recouvertes jusqu'à concurrence de 50% de leur surface,

» briser une perspective visuelle depuis le domaine public sur un immeuble protégé ou sur un arbre remarquable.

Tout support publicitaire équipé d'un dispositif d'éclairage doit être installé de sorte à respecter une distance minimale de 6,00 m de toute ouverture du ou des logements, sauf si le dispositif d'éclairage est conçu et installé de manière à ne pas projeter des faisceaux lumineux directs sur les fenêtres d'une pièce destinée au séjour prolongé de personnes d'un logement. Dans ce cas, la distance minimale est de 1,00 m.

Dans les zones d'habitation, telles que définies par le PAG, les enseignes lumineuses, y compris les écrans publicitaires, doivent être munies d'un interrupteur temporisé, réglé de manière à éteindre le dispositif lumineux au plus tard à 0h00 et jusqu'à 6h00 du matin. La luminance ne peut dépasser 2.500 cd/m² pendant la journée et 500 cd/m² pendant la nuit, c'est-à-dire pendant la durée comprise entre le coucher et le lever du soleil. Dans les zones destinées à être urbanisées, dédiées prioritairement à l'habitation, la luminance ne peut dépasser 300 cd/m² pendant la nuit.

Les supports publicitaires ne peuvent être équipés d'un dispositif d'éclairage qui projettent des faisceaux lumineux directs vers le ciel ou qui risquent d'éblouir les usagers du domaine public.

Les supports publicitaires temporaires doivent être enlevés dès la fin de l'activité à laquelle ils sont associés sauf s'ils présentent un intérêt culturel, historique ou esthétique.

d) Supports publicitaires sur chantier

Les supports publicitaires implantés sur un chantier ne peuvent être destinés qu'à l'affichage de l'information relative au projet qui y est projeté et aux entreprises missionnées pour sa conception et son exécution.

La publicité est autorisée avant le commencement du chantier et pendant celui-ci sous les conditions suivantes :

- » dès que l'autorisation du projet projeté est délivrée,
- » un seul support par entreprise peut être autorisé sur le chantier,
- » la limite supérieure du support isolé ne peut dépasser une hauteur de 5,00 m par rapport au niveau de l'axe de la voie desservante,
- » si le support est fixé à la clôture de sécurité délimitant le chantier celle-ci doit être distante d'au moins 3 m du domaine public.

e) Dérogations

Dans le cadre d'une autorisation de construire, le bourgmestre peut accorder une dérogation aux règles édictées ci-dessus lorsque celles-ci ne permettent pas de garantir une visibilité suffisante du dispositif de publicité.

Toute demande de dérogation doit être accompagnée des pièces désignées ci-après:

- 1) une motivation circonstanciée, ainsi que le relevé des enseignes d'entreprise et des publicités déjà fixées à l'immeuble ou posées sur le terrain, avec l'indication précise des dimensions, de l'emplacement, et, s'il y a lieu, de la date de l'autorisation;

- 2) un extrait du plan cadastral avec l'indication précise de l'emplacement de l'immeuble;
- 3) un croquis représentant l'immeuble avec l'indication de l'emplacement prévu pour la publicité;
- 4) un dessin à l'échelle de la publicité, avec des indications précises concernant le texte, la figuration et l'exécution (matériaux, couleurs, luminosité, etc.);
- 5) des photos récentes de la façade ou de l'emplacement envisagé.

8) Genehmigung von drei Mietverträgen von Sozialwohnungen in Beyren

Der Gemeinderat genehmigt 3 Mietverträge für Sozialwohnungen im früheren Schulgebäude in Beyren.

(einstimmig)

9) Regionales Sozialamt: Genehmigung einer Vereinbarung zwischen dem Staat, den Mitgliedsgemeinden und dem Sozialamt.

Die Vereinbarung zwischen dem Staat, den Mitgliedsgemeinden und dem Sozialamt über die Finanzierung dieses Dienstes muss jedes Jahr neu genehmigt werden. Die Kosten belaufen sich insgesamt auf 726.260,90 € wovon 47.785,00 € auf die Gemeinde Flaxweiler entfallen. Der Gemeinderat billigt die Vereinbarung.

(einstimmig)

10) Genehmigung eines Spezialkredites

Da der Kostenvoranschlag für die Photovoltaikanlage für die Sozialwohnungen in Beyren überschritten wurde, muss der Gemeinderat einen Zusatzkredit von 3.618 € stimmen damit die Rechnungen beglichen werden können.

Der Zusatzkredit wird einstimmig genehmigt.

(einstimmig)

8) Autorisation de trois contrats de bail dans les logements sociaux à Beyren

Le conseil communal approuve 3 contrats de bail pour des logements sociaux situées dans l'ancienne école à Beyren.

(à l'unanimité)

9) Office social régional: Autorisation d'une convention entre l'état, les communes membres et l'office social.

Une convention entre l'état, les communes membres et l'office social réglant le financement de l'office social doit être approuvée chaque année. Le coût total s'élève à € 726.260,90 dont € 47.785,00 sont à payer par la commune de Flaxweiler. Le conseil communal approuve la convention.

(à l'unanimité)

10) Autorisation d'un crédit spécial

Vu que le montant de la facture pour les installations photovoltaïques des logements sociaux à Beyren a dépassé le devis initial, un crédit supplémentaire de € 3.618 est voté par le conseil communal.

(à l'unanimité)

11) Feldwegeprogramm 2020 / Programme des chemins ruraux 2020

Im Jahr 2020 sollen folgende Feldwegen erneuert resp. Instand gesetzt werden:

En 2020 les chemins ruraux suivants vont être renouvelés resp. mis en état:

<i>Ortschaft</i> <i>localité</i>	<i>Ort</i> <i>lieux-dit</i>	<i>Art der Arbeiten</i> <i>nature des travaux</i>	<i>Länge</i> <i>longueur</i>	<i>Breite</i> <i>largeur</i>
Flaxweiler	Oswénckel	Asphaltierung enrobés denses à chaud	200 m	3,50 m

Buchholz	Burgewan	Asphaltierung enrobés denses à chaud	800 m	4 m
Gostingen	Teiterbiereg	Asphaltierung enrobés denses à chaud	737 m	4 m
Gostingen	Pafert	Asphaltierung enrobés denses à chaud	800 m	4 m
Oberdonven	Rouden Trausch	Asphaltierung enrobés denses à chaud	1.450 m	4,30 m
Niederdonven	Nidderdorf	Asphaltierung enrobés denses à chaud	40 m	4 m
Niederdonven	rue Gewan + Kinnekskummer	Regenrinnen avaloirs		
Niederdonven	Ielchen	Asphaltierung enrobés denses à chaud	250 m	3,50 m

(einstimmig/ à l'unanimité)

12) Genehmigung der Abschlusskonten 2017

Nach Prüfung der Konten des Geschäftsjahres 2017 durch das Innenministerium wurde festgestellt, dass gelegentlich der Reform der Beamtenkarrieren im Jahre 2017 einem Beamten eine Gehaltserhöhung zugesprochen wurde, welche jedoch erst im Jahr 2019 fällig ist. Der Beamte wird den ihm nicht zustehenden Lohn zurückerstatten. Die Kontrollinstanz des Ministeriums beanstandete auch, dass verschiedene Elektrizitätsrechnungen auf ein falsches Konto gebucht wurden.

Bei der Kassenkontrolle wurde nichts beanstandet.

Die Abschlusskonten für das Jahr 2017 werden vom Gemeinderat genehmigt.

(einstimmig)

13) Demission eines Mitglieds der Integrationskommission

Wegen Zeitmangels hat Frau Jessica GAMBLE ihr Amt in der Integrationskommission niedergelegt. Nach Rücksprache mit dem Präsidenten der Integrationskommission wird beschlossen den Posten nicht neu zu besetzen.

(einstimmig)

12) Autorisation des comptes de 2017

Après vérification des comptes de l'exercice 2017 par le ministère de l'intérieur il a été constaté que lors de la réforme des carrières des fonctionnaires en 2017 une augmentation de salaire a été accordée à un fonctionnaire qui n'était due qu'en 2019. Le fonctionnaire remboursera le salaire qui n'est pas dû.

L'instance de contrôle du ministère de l'intérieur a observé que divers frais d'électricité ont été comptabilisés sur un mauvais article budgétaire. Le contrôle de caisse a été approuvé sans observation.

Les comptes de l'exercice 2017 sont approuvés par le conseil communal.

(à l'unanimité)

13) Démission d'un membre de la commission d'intégration

Madame Jessica GAMBLE a démissionnée de son poste au sein de la commission d'intégration pour cause de manque de temps. Après consultation avec le président de la commission, il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

(à l'unanimité)

14) Mitteilungen und Diskussionen

- Bürgermeister BARTHELMY erklärt, dass der Schöffenrat zusammen mit dem beauftragten Studienbüro den Gemeinderat in einer Arbeitssitzung am 17. September über den neuen allgemeinen Bebauungsplan informieren wird.

Seitens des grossherzoglichen Hofes ging bei der Gemeinde ein Dankeschreiben für die Beileidsbekundung der Gemeinde gelegentlich des Ablebens des früheren Grossherzogs Jean ein.

Nach mehreren Beschwerden seitens der Gemeinde wurde nun endlich gehandelt und die Firma welche die Fassade am Kulturzentrum in Flaxweiler angebracht hat, behebt die Schäden die durch eindringende Feuchtigkeit entstanden sind. Die Arbeiten werden in etwa einem Monat abgeschlossen sein.

Der Flaxbus erfreut sich eines grossen Zuspruchs seitens der Bevölkerung. Im Monat Mai fanden 66 Fahrten statt; dies entspricht 3-4 Fahrten pro Tag. Die meisten Fahrten fanden innerhalb der Gemeinde statt. Weitere Ziele waren der Potaschberg, gefolgt vom Club Senior in Wasserbillig. Neue Ziele werden in Kürze angeboten wie z.B. der Busbahnhof/Kulturzentrum in Grevenmacher, der Flughafen Findel (nur Hinfahrt), die Apotheke in Mertert sowie das Seniorenheim in Junglinster. (siehe Flyer)

- Schöffe APEL berichtet aus der Sitzung des SIDERE über die Wasserschutzzone "Doudboesch".

- Rat BAST informiert, dass das Klimateam in Zusammenarbeit mit VALORLUX, dem SIGRE und anderen Akteuren eine Themenwoche rund um die Verschwendung von Lebensmitteln in der zweiten Oktoberwoche 2019 organisieren wird.

Die Umbauarbeiten beim SIGRE werden im Jahr 2021 abgeschlossen sein.

Seitens des SIAS werden ebenfalls Informationsversammlungen für die Bürger organisiert werden.

Rat BAST wünscht, dass Strassenschilder nahe den Spielplätzen in der Gemeinde aufgestellt werden, um die Autofahrer auf die Kinder aufmerksam zu machen.

14) Communications et discussions

Le bourgmestre BARTHELMY annonce qu'il y aura lieu une réunion de travail le 17 septembre dans laquelle le collège échevinal ensemble avec le bureau d'études commis présentera le nouveau PAG.

La cour grand-ducale a envoyé une lettre de remerciement pour les condoléances exprimées par la commune lors du décès de l'ancien Grand-Duc Jean.

Après plusieurs plaintes de la part de la commune, le façadier a finalement commencé à réparer les dégâts provoqués par l'humidité au centre culturel à Flaxweiler. Les travaux vont durer environ un mois.

Le Flaxbus rencontre un grand succès auprès de la population. Durant le mois de mai, 66 courses ont eu lieu ce qui équivaut à 3-4 courses par jour. La majorité des courses a eu lieu sur le territoire communal. Les autres destinations très fréquentées ont été le Potaschberg, suivi du Club Senior à Wasserbillig. De nouvelles destinations comme par exemple la gare de bus/centre culturel à Grevenmacher, l'aéroport (uniquement pour les départs), la pharmacie à Mertert ainsi que la maison de retraite à Junglinster vont être proposées prochainement. (voir dépliant)

L'échevin APEL et délégué du SIDERE informe sur la zone de protection des sources d'eau «Doudboesch».

- Le conseiller BAST informe que l'équipe climat, en collaboration avec VALORLUX, le SIGRE et d'autres acteurs, organisera une semaine thématique sur le gaspillage alimentaire durant la deuxième semaine d'octobre 2019.

Les travaux de transformation au SIGRE seront achevés en 2021.

Le SIAS organisera également des réunions d'informations pour les citoyens.

Le conseiller BAST souhaite que des panneaux de signalisation soient installés près des aires de jeux dans la commune pour alerter les automobilistes de la présence d'enfants.

- Schöffe JANS-FUSENIG erklärt, dass das Schulsyndikat BILLEK in den kommenden Monaten Personal für die neue Kindertagesstätte einstellen wird. Die Posten werden grösstenteils mit Leuten, welche ein Erzieherdiplom haben, besetzt werden.

Die Tagesstätte ist noch nicht komplett ausgebucht, es gibt noch freie Plätze für Kinder, besonders in der Gruppe von 2-3 Jahre.

Im BILLEK sind zurzeit 457 Kinder eingeschrieben, was einen neuen Rekord darstellt. Es wurden 4 zusätzliche Lehrer eingestellt und in Dreiborn gibt es nun 2 Früherziehungsklassen, 6 Vorschul- und 18 Primärklassen.

- Rat DA FELICIDADE SOUSA will wissen ob alle Schüler und Studenten welche gelegentlich der letzten Gemeinderatssitzung für einen Studentenjob bei der Gemeinde ausgelost wurden auch tatsächlich den Job annehmen würden. Bürgermeister BARTHELMY erklärt, dass das Gemeindesekretariat dies derzeit überprüft.

- Rat SIEBENALER erkundigt sich über die Gedenkstätte für das abgestürzte RAF-Flugzeug in Oberdonven und er will wissen wie es um die Gestaltung des Areals am Tumulus nahe Flaxweiler bestellt ist.

Des Weiteren will er wissen, ob die Studenten während der Sommerferien den Keller im Kulturzentrum in Gostingen neu streichen können. Er möchte auch wissen wie es um die Bauarbeiten am "Neckelseck" steht.

Bürgermeister BARTHELMY erklärt, dass aktuell die Bemühungen zur Genehmigung des Gedenkplatzes zwischen Ober- und Niederdonven (Be'nerkopp) Priorität haben und dass die Forscherin Anne Wolsfeld aus Oberdonven aktuell mit der Dokumentation des Tumulus befasst sei.

Der Neuanstrich steht auf dem Arbeitsplan der kommenden Monate.

Des weiteren erklärt er, dass die Abrissarbeiten des "Neckelseck" in Kürze beginnen werden.

- Rat HEIDERSCHIED informiert, dass die Jugend-, Sport-, und Freizeitkommission zusammen mit „Be Secure“ im Herbst verschiedene Informationsabende betreffend die Nutzung von Computern für die Einwohner der Gemeinde anbieten wird. Diese Infoabende dauern jeweils 1,5 – 2 Stunden und richten sich an alle Einwohner ab 12 Jahren.

- L'échevin JANS-FUSENIG a annoncé que le syndicat scolaire BILLEK embauchera du personnel pour la nouvelle garderie dans les mois à venir. La plupart des postes seront pourvus par des personnes ayant un diplôme d'éducateur.

La crèche n'est pas complète, il reste encore des places pour les enfants, dans le groupe des 2-3 ans.

Le BILLEK compte actuellement 457 enfants inscrits, ce qui constitue un nouveau record. 4 enseignants supplémentaires ont été recrutés et à Dreiborn il existe maintenant 2 classes d'éducation préscolaire, 6 classes préscolaires et 18 classes primaires.

- Le conseiller DA FELICIDADE SOUSA souhaite savoir si tous les jeunes qui ont été tirés au sort lors de la dernière réunion du conseil communal pour un travail d'étudiants pendant les vacances scolaires, ont acceptés ce travail. Le bourgmestre BARTHELMY explique que ceci va être contrôlé par le secrétariat communal.

- Le conseiller SIEBENALER souhaite des renseignements sur le monument projeté à Oberdonven en souvenir du crash de l'avion RAF ainsi que sur la revalorisation du site du Tumulus près de Flaxweiler.

Il désire également savoir si les étudiants travaillant pour la commune durant les vacances d'été peuvent repeindre la cave du centre culturel à Gostingen. Il demande aussi des renseignements sur le projet "Neckelseck".

Le bourgmestre BARTHELMY explique que l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Environnement pour le site commémoratif entre Ober- et Niederdonven (Be'nerkopp) est prioritaire et que la chercheuse Anne Wolsfeld d'Oberdonven travaille actuellement sur la documentation du Tumulus.

La mise en peinture de la cave est prévue dans les prochains mois.

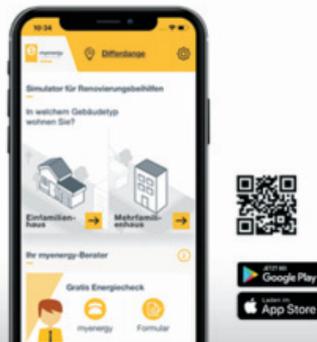
En outre, il explique que la démolition du "Neckelseck" va commencer sous peu.

- Le conseiller HEIDERSCHIED informe que la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs, ensemble avec "Be Secure", organisera en automne différentes soirées d'information pour les habitants de la commune concernant l'utilisation d'ordinateurs. Ces soirées d'information vont durer 1,5 - 2 heures et s'adresseront à tous les habitants à partir de 12 ans.

Simulieren Sie Ihre Renovierungsbeihilfen mit myrenovation

- myrenovation ist die neue App von myenergy, die es Ihnen erlaubt die staatlichen und kommunalen Beihilfen für Ihre energetischen Renovierungsarbeiten zu simulieren.
- Die App fasst sämtliche Etappen der Beihilfen-Antragstellung und Vorfinanzierungen zusammen.
- Dieses praktische Simulationstool stellt Ihnen zudem viele wertvolle Informationen rund um die Themen erneuerbarer Energien, energetische und nachhaltige Renovierung und Elektromobilität zur Verfügung.

Die myrenovation-App ist auf Deutsch, Französisch und Englisch verfügbar und steht ab sofort kostenlos zum Download bereit.



8002 11 90

myenergy.lu

Co-funded by the European Union

Partner für eine nachhaltige Energiewende



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

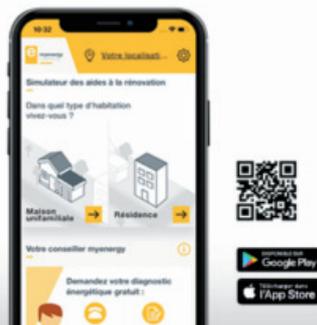


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Simulez le montant de vos aides à la rénovation avec myrenovation

- myrenovation est la nouvelle application de myenergy qui vous permet de simuler le montant des aides étatiques et communales pour votre projet de rénovation énergétique.
- L'application reprend l'ensemble des démarches nécessaires pour l'octroi des aides et pour le préfinancement de votre projet.
- Ce simulateur bien pratique vous donne par ailleurs des informations précieuses sur l'utilisation des énergies durables, la thématique la rénovation énergétique durable ainsi que de la mobilité électrique.

L'application myrenovation est téléchargeable gratuitement en français, allemand et anglais.



8002 11 90

myenergy.lu

Co-funded by the European Union

Partenaire pour une transition énergétique durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement